

CCAS Ville de Cluny

PV : Séance du 15 juin 2022

Le QUINZE JUIN DEUX MILLE VINGT DEUX le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Cluny s'est réuni au lieu de ses séances ordinaires sous la présidence de Madame Marie FAUVET, Présidente du C.C.A.S

Présents :

1. MARIE FAUVET, Présidente du CCAS
2. ELISABETH LEMONON, Vice-Présidente du CCAS
3. MARIE HELENE BOITIER, 4^{ème}adjointe
4. ANNE-MARIE ROBERT Conseillère municipale
5. JEAN FRANCOIS PEZARD, conseiller municipal
6. BERNARD ROUSSE, conseiller municipal
7. VALERIE DAUBARD, représentante association le Pont
8. PIERRE MARIE DURIEZ, représentante E.T.A.P
9. ANGELE DUSSAUGE, représentante club amitiés loisirs
10. AHLEM FENNETEAU, représentante Fouettin au soleil
11. MARIE PIERRE MALISZEWSKI, représentante Croix- rouge
12. YVETTE ROUX représentante Résidence Autonomie

Excusés ayant donné pouvoir :

13. DANIELE FRANTZ conseillère municipale pouvoir

Excusés :

14. PIERRE DURANTON, représentant PEP 71

Absents :

15. CLAUDE GRILLET, 5^{ème}adjoint
16. COLETTE ROLLAND, conseillère municipale
17. JOËLLE LOTTIN, représentante UDAF

Date convocation : 08 juin 2022

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre d'administrateurs présents ou représenté à la séance : 13

Quorum atteint

Secrétaire de séance : MAUD BEIGNÉ-BONNIEL directrice Pôle Social

Ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal de la séance 06 avril 2022.

Finances :

Avenant au marché de livraison de repas avec SOGERES pour la prestation week-end

RH :

Tableau des effectifs à compter du 1er juin 2022

CCAS

- Tarifs location des salles
- Aide Personnalisée Restauration Scolaire et garderie périscolaire 2022-2023
- Aide Personnalisée CLSH 2022-2023
- Aide personnalisée Entraide Scolaire 2022-2023
- Aide personnalisée sorties scolaires 2022-2023
- Modification des jours du service "voiturette"

Résidence Autonomie

- Tarification et conditions location appartement population autre que seniors 2022
- Avenant au contrat de séjour de la résidence
- Fin de contrat d'un de nos résidents.
- Modification du fonctionnement de la résidence

Informations diverses

Début de séance 15h

FINANCES

- **R.A Avenant au marché de livraison des repas.**

Avenant 1 Marché de fournitures de repas en liaison froide à la résidence Bénétin

Sur 2021, nous avons dû relancer la procédure de mise en concurrence pour le marché de fournitures de repas en liaison froide de la résidence Bénétin car nous étions arrivés à l'échéance. Si de nombreux prestataires avaient retiré notre dossier, nous n'avons eu qu'un candidat qui a postulé, la société SOGERES.

Comme les conditions proposées correspondaient aux critères du marché nous l'avons engagé pour un an renouvelable 1 fois. C'est un marché de courte durée pour réfléchir à la mise en place d'un système davantage axé sur le circuit court comme le restaurant scolaire municipal (délibération 2021-10 de la séance du 2/12/2021)

Rappel de procédure

- Type de marché : services
- Type de procédure : adaptée avec publicité (territoire numérique)
- Durée du marché : 1 an renouvelable 1 fois pour une durée identique
- Montant du marché : entre 90.000 et 140.000€ (montant seuil de la procédure)
- Critères d'attribution :
 - Valeur technique : 60 %
 - Prix des prestations : 40 %

En mars 2022, la société Sogeres nous informe que suite à un problème de cuisine centrale (située à Tarare), elle ne sera plus en mesure d'assurer le marché à compter du 30-06-2022. Après discussions, un terrain d'entente est trouvé avec Sogeres pour un approvisionnement qui arrivera d'une autre cuisine centrale de leur réseau, celle de Mâcon.

Ce changement de lieu d'approvisionnement est le premier point de l'avenant

A compter de juin 2022, la résidence Bénétin revoit le planning du personnel et l'organisation interne, elle ne sera plus à même d'assurer un service en salle les week-ends mais seulement une restauration en plateau individuel.

Il a été demandé à la société Sogeres d'assurer une proposition en portion individuelle thermoscellées pour respecter les normes d'hygiène et de conservation des produits cuisinés

A ce titre, une proposition satisfaisante a été trouvée moyennant une hausse de 0.40€ ht par repas le week-end, c'est le second point de l'avenant

Les membres du conseil, à l'unanimité, ont voté favorablement les 2 points de l'avenant.

- R.H

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU CCAS DE LA VILLE DE CLUNY :
CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES à compter du 1er juin 2022**

**EMPLOIS PERMANENTS:
FONCTIONNAIRES**

Grade	Cat.	Nb de poste physique	Nb de poste budgétaire	Nb de poste pourvu en ETP	Durée hebdo	Missions et affectation	Postes disponible	Suppressions de postes	Créations de postes
Filière administrative									
Adjoint administratif	C	1	1	1	35	Résidence Bénetin: accueil administratif	0		
		1	1	1	35	CCAS/Centre social: accueil administratif	0		
Total filière administrative		2	2	2,00			0,00	0	0
Filière sociale									
Conseiller socio-éducatif	A	1	1	1	TC	CCAS: directeur	0		
Attaché territorial	A	1	0,9	0,9	35h	CCAS : chef de service			
Agent social	C	1	1	1	TC	CCAS: assistant social	0		
Total filière sociale		3	2,9	2,9			0,00	0	0
Filière technique									
Adjoint technique principal de 1ère classe		1	0,5	0,5	17h50	CTM: agent technique et logistique	0	35h	17h50
Adjoint technique principal de 2ème classe		1	0,97	0,97	34h	CCAS: veilleur de nuit			
Adjoint technique			1	1	TC	CCAS: veilleur de nuit		29h	35h
Adjoint technique	C	5	4,69	0,86	30h	CCAS: agent polyvalent	0		
				0,86	30h	CCAS: agent polyvalent			
				0,83	29h	CCAS: veilleur de nuit			
				1	TC	CCAS: agent polyvalent			-1
				0,14	5h	CCAS : animateur			
				1	TC	CCAS: agent polyvalent			-1
Total filière technique		7	7,16	7,16			0,00	3,00	2,00
Total des emplois permanents pourvus par des fonctionnaires		12	12,06	12,06	0	0	0	3	2

**EMPLOIS PERMANENTS :
CONTRACTUELS**

Grade	Cat.	Nb de poste physique	Nb de poste budgétaire	Nb de poste pourvu en ETP	Durée hebdo	Missions et affectation	Postes disponible	Type de contrat	Suppressions de postes
		1	0,17	0,17	6h	CCAS: animateur Murielle Dewitt	0	CDD	
Total emploi permanent contractuel		1	0,17	0,17			0,00		1,00

				Postes disponibles	Suppressions de postes	Créations de postes
Total des emplois permanents occupés par des contractuels	1	0,17	0,17	0	1,00	1,00
Total général des emplois permanents	13	12,23	12,23	0	4	3,00

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, ont voté favorablement pour le tableau des effectifs présenté lors de la réunion.

CCAS

- Aide personnalisée pour les sorties scolaires

Marie FAUVET Présidente du CCAS propose au Conseil d'Administration les montants suivants pour l'aide financière aux séjours scolaires pour l'année 2022-2023 pour les habitants de Cluny. L'aide est accordée aux enfants de Cluny fréquentant le collège et les écoles élémentaires publiques de la ville.

Montant de l'aide quotidienne	2022-2023
Groupe 1	7,00 €
Groupe 2	5,50 €
Groupe 3	3,00 €

Il rappelle les critères suivants :

- Le motif doit être culturel ou linguistique.
- Participation minimale de 15,25 € par enfant et par séjour qui doit durer entre 3 et 10 jours

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les montants proposés pour l'aide financière aux séjours scolaires pour l'année 2022-2023 conformément au tableau ci-dessus.

- Aide Personnalisée pour la restauration et les garderies périscolaires 2022-2023

Marie FAUVET Présidente, propose qu'aux vues des missions de service public du Centre Communal d'Action Social, l'aide personnalisée pour la restauration scolaire des sections élémentaires et maternelles s'applique uniquement pour les familles de Cluny dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques.

Aide personnalisée	2022-2022 restauration	2022-2023 GPS
G 1	2,80 € par repas	0.25 € par soirée
G 2	1,95 € par repas	0
G 3	1,00 € par repas	0

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les montants proposés pour l'aide financière au restaurant scolaire et aux garderies pour l'année 2022-2023 conformément au tableau ci-dessus.

- Aide personnalisée Entraide Scolaire 2022-2023

Marie FAUVET Présidente du CCAS propose de reconduire les tarifs d'aide personnalisée Entraide scolaire suivants pour l'année 2022-2023

30€ par an maximum par famille du primaire au lycée		2022-2023
	G1	10 €
	G2	7 €
	G3	5€

Aide financière attribuée si au moins deux enfants de la même famille sollicitent l'association. L'aide de 10€ par enfant est plafonnée à 30€ par an par famille même si plus de 3 enfants fréquentent l'association.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le maintien de l'aide à l'association Entraide Scolaire à la même hauteur pour l'année 2022-2023 conformément au tableau ci-dessus.

- Aide personnalisée pour le CLSH de Cluny

Marie FAUVET Présidente, propose les tarifs d'aide personnalisée suivants pour l'année 2022-2023 pour les familles de Cluny dont les enfants fréquentent le CLSH de Cluny.

Aide CCAS	2022-2023		
	G1	G2	G3
Demi-journée du mercredi sans repas	2.50 €	2,00 €	1.50 €
Demi-journée du mercredi avec repas	3.00 €	2.50 €	2.00 €
Journée complète	7.50 €	6.00 €	4,00€

La condition du minimum de participation famille de 2 € par demi-journée et 4 € par journée complète est maintenue.

Les membres du conseil se prononcent à l'unanimité sur les tarifs pour la rentrée scolaire 2021-2022 sur les mercredis et les vacances. Cela concerne les accueils de loisirs sans hébergement basés à Cluny pour les gens titulaires de l'Aide Personnalisée du CCAS et ce à partir du 1er septembre 2021 conformément au tableau ci-dessus

- Tarifs location de salle

Marie FAUVET Présidente, propose de reconduire des tarifs des locations de salles pour l'année 2022-2023 :

	TARIF du 01/09/2021 au 31/08/2022		TARIF du 01/09/2022 au 31/08/2023	
	Tarif horaire	Tarif journée	Tarif horaire	Tarif journée
Gym douce/yoga et autres associations conventionnantes	7,68 €	43,92 €	7,68 €	43,92 €
Organismes à but lucratif (organismes de formation...)	26,76 €	50,50 €	26,76 €	50,50 €
Il a été validé d'appliquer les mêmes tarifs que sur l'année 2010-2021				

La mise à disposition gratuite pour les organismes à vocation sociale reste en vigueur. Le conseil d'administration à l'unanimité adopte les tarifs proposés pour l'année 2022-2023

- Modification des jours du service des voiturettes

Le service voiturette était assuré par le personnel de polyvalence les lundis et mardis de 13h30 à 17h et les jeudis et vendredis de 9h à 12h. En raison de la diminution du personnel de polyvalence ce service ne sera assuré plus que 2 jours par semaine. Les lundis de 14h à 16h par l'agent de polyvalence à mi-temps et les jeudis par le personnel administratif de 10h à 12h.

RESIDENCE AUTONOMIE

Les étudiants, apprentis, jeunes travailleurs, travailleurs précaires ne rentrant pas dans la catégorie des personnes ayant la nécessité d'accéder à l'ensemble des prestations de la Résidence Autonomie et notamment celle relevant de la prévention de la perte d'autonomie.

Madame la présidente propose une tarification différente de celle appliquée aux personnes retraitées et/ou en situation de handicap.

Les personnes accueillies dans ces conditions bénéficieront d'un bail précaire déterminé par leur statut non renouvelable tacitement,

Cette solution d'hébergement ne pouvant être pérenne, la priorité pour les accueils restant les personnes retraitées et/ou en situation de handicap.

Le délai de préavis pour la personne accueillie sera de 1 mois. L'établissement devra avertir la personne du renouvellement ou non du bail 3 mois avant son échéance.

Madame la présidente propose d'appliquer les tarifs selon le tableau ci-dessous :

Propositions	Tarifs 2022
F1 meublé à la nuitée	15 €
F1 meublée au mois	430 €
F1 non meublé au mois	410 €

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les tarifs proposés ci-dessus ainsi que les conditions d'admission.

Avenant au contrat de séjour

- Modification du fonctionnement de la résidence.

Nouvelles modalités de fonctionnement de la résidence Bénétin à partir du 30/5/2022

1Agents :

Départ d'agents du Pôle Social : Loic Puget, Christelle Guillotin au 30/05 et Véronique Maillet au 3/6 (remplacement en cours). Philippe Audry sera à mi-temps.

2- Restauration

La restauration pour ceux qui le souhaitent :

Repas en salle du lundi au vendredi

Plateaux repas le samedi et le dimanche : distribution unique le samedi. Les résidents auront à charge de faire réchauffer les plats dans leur appartement.

3-Présence des agents

Présence des agents à la résidence :

En semaine de 9h à 18h et de 19h à 7h

Samedi de 9h (ou 10h) à 14h (ou 15h) et de 19h à 7h

Dimanche : de 19h à 7h (pas de présence en journée)

4-Sécurité

- Remplacement de la téléalarme par un système de téléassistance 365j/365j.

Les résidents qui solliciteront une aide d'urgence en appuyant sur leur bracelet seront mis en lien avec un opérateur (boitier) qui évaluera la nécessité de faire appel au secours.

Intervention de la téléassistance à partir du 23/5 dans les appartements pour l'installation du boitier. Mise en service au 30/5.

- Astreinte de sécurité

Elle sera contactée par l'opérateur de la téléassistance lors de l'absence des agents à la résidence (voir paragraphe 3) :

- Pour ouvrir l'appartement en cas d'intervention des secours chez le résident
- Pour s'assurer de l'état d'un résident qui n'aura pas été en capacité de communiquer avec la téléassistance
- En cas d'alarme incendie

5- Avenant

La mise en place de ces nouvelles modalités fera l'objet d'un avenant au contrat de séjour. Cet avenant devra être signé par chaque résident.

- Fin de contrat d'un de nos résidents.

Monsieur S. a été accueilli au sein de notre résidence au 1^{er} octobre 2021 suite à une orientation de l'UDAF. Monsieur vivait en appartement autonome à Macon, sa problématique d'addiction à l'alcool le rendait très vulnérable et son appartement été squatté par de nombreux SDF.

La mise en place d'un suivi SAVS, infirmier psychiatrique et lien rapproché avec les services de l'UDAF ont permis à ce monsieur d'intégrer notre Résidence Autonomie.

Malgré cette prise en charge, Monsieur n'a pas réussi à adhérer au projet qui lui été proposé.

Son comportement s'est rapidement dégradé, mettant en danger les résidents seniors et adoptant des réactions totalement inappropriées avec les agents.

Malgré plusieurs échanges par mail avec les services de l'UDAF alertant sur son comportement et demandant une orientation rapide de ce monsieur dans un lieu approprié à sa problématique, nos demandes sont restées sans réponses.

Début mai suite à plusieurs incidents il a donc été décidé de mettre fin à son hébergement à compter du 4 mai 2022 en en informant les services de l'UDAF par courrier RAR et en sollicitant parallèlement les services du SIAO afin que ce Monsieur ne se retrouve pas sans hébergement.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de valider cette décision.

A l'unanimité cette décision est approuvée.

Fin de séance : 17h

Maud BEIGNÉ-BONNIEL
Secrétaire de séance

Elisabeth LEMONON
Vice-Présidente CCAS

CLUNY
CCAS

Résidence Bénétin - 71250 CLUNY
Tél. 03 85 59 17 44 - Fax 03 85 59 21 24